

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-165 du 4 mai 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat
et des Loisirs pour compter du 4 Mai
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi
N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

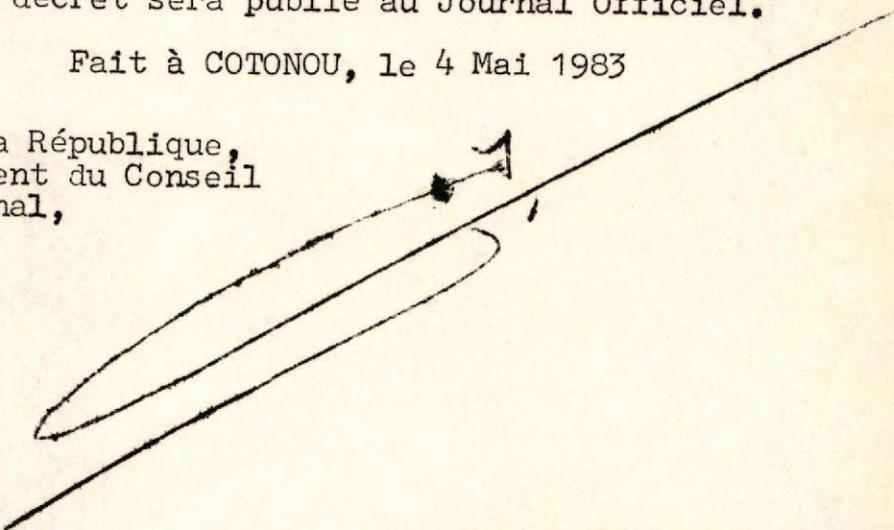
D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 4 Mai 1983, le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre
du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs, pendant l'absence du
Camarade Grégoire AGBAHE.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Mai 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MJP-MTAL 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.